



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête crédit-bail

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Insee, Direction des études et des synthèses économiques - Département des comptes nationaux - Division synthèse générale des comptes

Suite à l'annulation de la commission « Système financier et financement de l'économie » du 27 mai 2020 en raison des consignes sanitaires de sécurité liées à l'épidémie de Covid-19, une consultation télématique a été organisée du 5 mai au 19 mai 2020 afin d'examiner le projet d'enquête sur le crédit-bail.

Cette enquête, qui existe depuis 1966, est la seule source qui permet de mesurer la répartition des contrats de crédit-bail entre les différents secteurs d'activité et les différents secteurs institutionnels.

Cette forme d'investissement représente une part importante de l'investissement national (5,4 % de la formation brute de capital fixe (FBCF) des sociétés non financières et des entreprises individuelles). Sa connaissance est donc nécessaire pour l'analyse économique des entreprises et des secteurs. Les résultats de cette enquête sont utilisés par la Comptabilité nationale pour calculer la composante crédit-bail de la FBCF pour l'ensemble des secteurs et par secteur institutionnel. Ils permettent également de calculer la valeur ajoutée des secteurs institutionnels (et donc le PIB) en fournissant une estimation des « loyers » inclus dans les consommations intermédiaires issues des comptabilités des unités institutionnelles.

L'enquête permet également de calculer la dette de chacun des secteurs institutionnels liée aux contrats de crédit-bail. Elle permet ainsi de calculer la dette publique en évaluant la partie liée aux contrats de crédit-bail.

Les unités ciblées par cette enquête sont les entreprises ayant réalisé des contrats de crédit-bail mobilier ou immobilier ou de la location avec option d'achat (LOA) mobilier, ainsi que des SOFERGIE (sociétés pour le financement de l'énergie). Les listes d'entreprises à enquêter sont établies avec l'aide de la Banque de France et l'ASF (Association des sociétés financières). L'enquête s'adresse ainsi à 124 entreprises – 56 % ont pour code NAF 64.91Z (crédit-bail), 20 % sont en 64.19Z (autres intermédiations monétaires) et 15 % sont en 64.92Z (autre distribution de crédit).

Il s'agit d'une enquête exhaustive couvrant la France métropolitaine et les DOM. La collecte exclusivement *via* dépôt de fichier excel sur site sécurisé.

Cette enquête étant ancienne, il n'y a pas de concertation organisée mais des contacts réguliers existent entre les différents services concernés, en particulier entre l'Insee et la Banque de France ou l'ASF pour garantir l'exhaustivité de la liste des entreprises à interroger.

Les résultats seront prioritairement utilisés par les comptes nationaux et sont publiés chaque année sur le site Internet de l'Insee.

La présidente de la commission, après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour une période allant de 2021 à 2025 (cinq années).